

Administrateur légal
Association « Foyer de Charité
de Châteauneuf de Galaure »
85 rue Geoffroy de Moirans
26 330 Châteauneuf de Galaure
Tel : 04.75.68.79.11



Projet Éducatif

« Les bâtisseurs de Paix »

Séjour des 7-10 ans

Sommaire

1. Présentation : lieu, séjours, public, inscription
2. Intentions et objectifs éducatifs
3. Administratif et Règlement intérieur
4. Equipe d'encadrement
5. Nature des activités proposées
6. Préparation et organisation d'une semaine
7. Vie quotidienne des séjours d'enfants
8. Évaluation
9. Conclusion

1- Présentation

Présentation du lieu et du séjour

Le séjour se déroule sur une durée de 5 jours pour un public d'enfants âgés de 7 à 10 ans. L'accueil a lieu au Foyer de Charité, 85 rue Geoffroy de Moirans, 26330 Châteauneuf-de-Galaure, dans la commune de Châteauneuf-de-Galaure (Drôme).

Les enfants bénéficient d'un environnement calme et verdoyant, favorable aux activités de plein air et à la vie collective. Les locaux mis à disposition sont adaptés à la vie de groupe et répondent aux besoins d'un accueil d'enfants en séjour : ils comprennent notamment des salles d'activités, un réfectoire, des chambres ainsi que des espaces extérieurs sécurisés, permettant la pratique de jeux, d'activités sportives et de moments de détente.

Public accueilli et inscription

Le séjour s'adresse à des enfants de 7 à 10 ans, désireux de vivre une semaine d'intériorité, de prière, de détente, de découverte, de jeux et d'activités. Il se déroule sur 5 jours.

La capacité d'accueil actuelle est de 60 enfants au maximum

Les inscriptions se font sur dossier auprès de l'organisateur.

Le séjour est ouvert à tous les enfants, sans distinction d'origine, de culture ou de confession religieuse. Il s'adresse à toute famille souhaitant offrir à son enfant un temps de vacances éducatif, structurant et ressourçant, intégrant des propositions de calme, d'intériorité, de vie collective et d'activités variées. Les convictions personnelles de chaque enfant et de chaque famille sont respectées, conformément aux principes de liberté de conscience et de respect de chacun.

Le séjour comporte une dimension spirituelle chrétienne, proposée comme un chemin d'intériorité, de découverte et de réflexion, adapté à l'âge des enfants. Les temps spirituels (temps de prière, d'intériorité, de réflexion ou de célébration) sont proposés aux enfants et ne revêtent aucun caractère obligatoire.

Chaque enfant est respecté dans sa liberté de participation, son rythme, sa sensibilité et ses convictions personnelles. L'équipe veille à ce que ces temps soient vécus dans un climat de respect, de bienveillance et de non-contrainte, en cohérence avec les valeurs éducatives de l'accueil collectif de mineurs.

Chaque famille fournit :

- La fiche sanitaire de liaison (joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination)
- L'autorisations parentales
- Le règlement signé
- Les informations médicales nécessaires à l'accueil
- Autorisation de prendre des photos et vidéos

Modalités tarifaires

Le coût du séjour s'élève à 220 euros par enfant. Ce montant comprend l'ensemble des prestations liées au séjour (hébergement, repas, activités, encadrement, etc.).

2-Intentions éducatives

Le projet éducatif exprime la volonté de l'organisateur de proposer aux enfants :

- Un temps épanouissant et ludique, dans un cadre collectif bienveillant,
- Une expérience de vie en groupe favorisant le respect, l'écoute et la solidarité,
- Une ouverture à soi, aux autres et à l'environnement, à travers des activités variées,
- Un esprit de coopération plutôt que de compétition.
- Les intentions éducatives s'articulent autour du respect, de la bienveillance, de la participation, de la découverte et de l'intériorité.
- Des temps d'intériorité et de prière pour ceux qui le souhaitent

Objectifs éducatifs

Objectifs spécifiques du séjour :

- Encourager la curiosité, l'engagement personnel dans les activités, accompagner chacun dans la découverte de ses potentialités physique et/ou artistique.
- Sensibiliser à la vie en collectivité au regard des valeurs chrétiennes.
- Former des jeunes socialement éduqués grâce à une expérience de la vie en collectivité, expérience qui permet de vivre le respect, l'acceptation des différences, la loyauté, le fair-play, l'esprit de service, la coopération, le partage, l'expression et le respect de soi et des autres.
- Favoriser l'épanouissement des enfants : physique, intellectuel, social, émotionnel
- Encourager l'autonomie et la responsabilité par la participation à la vie quotidienne.
- Stimuler la curiosité et la créativité à travers la diversité des activités.
- Sensibiliser au respect de l'environnement et du cadre de vie.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la confiance en soi à travers la réussite d'activités simples.
- Offrir des moments de détente et de plaisir dans un cadre sécurisé.
- Encourager l'entraide et la tolérance.
- Initier les enfants à des moments de calme, de concentration ou de recentrage sur soi.
- Favoriser l'intériorité

Nous tenons à élaborer des règles de vie en collectivité avec les enfants. Cela fera l'objet d'un temps particulier le premier jour et l'équipe d'animation mettra une attention particulière à vivre et faire vivre ces règles. (Points abordés : Respect de soi, de l'autre, des lieux, des horaires, etc...)

Nos journées seront rythmées par des grands jeux, des sorties en extérieurs, des veillées ou des activités manuelles et artistiques qui permettront à chacun de s'exprimer.

3-Cadre administratif

Organisateur : Fondation le Foyer de Charité

Adresse du siège : 85 rue Geoffroy de Moirans, 26 330 Châteauneuf de Galaure

Type d'accueil : séjour de vacances déclaré à la DRAJES.

Direction : Myriam Malécot (Master MEEF)

Assurances : responsabilité civile de l'organisateur et du propriétaire du lieu d'hébergement.

Respect du cadre réglementaire :

- Code de l'action sociale et des familles (articles R.227-1 à R.227-30)
- Normes d'encadrement et de sécurité applicables aux accueils collectifs de mineurs.

Modalités du lien entre l'organisateur et le directeur

Dans le cadre du séjour, le lien entre l'organisateur et le directeur constitue un pilier fondamental de la mise en œuvre du projet éducatif et de la garantie de la sécurité, du bien-être et de l'épanouissement des enfants âgés de 7 à 10 ans.

L'organisateur est responsable de la définition des orientations éducatives, des objectifs généraux du séjour, des moyens humains, matériels et financiers mobilisés, ainsi que du respect du cadre réglementaire en vigueur relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement (ACMH). Il s'assure de la conformité du séjour aux exigences réglementaires fixées par la SDJES, notamment en matière d'encadrement, de sécurité, de santé et d'hygiène.

Le directeur, titulaire des qualifications requises, est le garant de la mise en œuvre du projet éducatif sur le terrain. Il élabore le projet pédagogique en cohérence avec les orientations fixées par l'organisateur et veille à son application tout au long du séjour. Il assure la direction de l'accueil, l'encadrement et la coordination de l'équipe d'animation, ainsi que l'organisation de la vie quotidienne, incluant les temps d'activités, de repos, de repas et de nuitées.

Une attention particulière est portée à la sécurité physique, morale et affective des mineurs, notamment lors des temps sensibles que sont les veillées, le coucher, la nuit et le lever. Le directeur veille au respect des rythmes de vie des enfants et à l'instauration d'un climat rassurant et bienveillant, propice à leur autonomie progressive.

La communication entre l'organisateur et le directeur est régulière, formalisée et continue. Elle repose sur :

- des réunions préparatoires en amont du séjour,
- des échanges réguliers pendant le déroulement du séjour (points de situation, remontées d'informations, gestion des imprévus),

-un bilan de fin de séjour permettant d'évaluer la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique.

Le directeur rend compte à l'organisateur de tout événement significatif, incident ou situation particulière, et peut proposer des ajustements nécessaires au bon déroulement du séjour, dans le respect du cadre réglementaire.

Ce travail partenarial, fondé sur une complémentarité des responsabilités, une communication constante et une confiance mutuelle, garantit la qualité éducative du séjour et la conformité de l'accueil aux exigences de la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour but d'assurer la sécurité, le respect et la cohésion du groupe. Il s'applique à l'ensemble des enfants, des animateurs et du personnel.

Principes :

- Respect des autres, des règles de vie commune et du matériel.
- Interdiction de toute violence physique ou verbale.
- Respect des horaires et de la vie collective.
- Respect des consignes de sécurité données par les adultes.
- Participation aux tâches collectives (mise de table, rangement, etc.).
- En cas de manquement grave ou répété, des mesures éducatives seront prises (discussion, réparation, contact avec les familles).

4- Équipe d'encadrement

Conformément aux dispositions des articles R.227-1 à R.227-30 du Code de l'action sociale et des familles, et aux exigences réglementaires applicables aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement, l'encadrement du séjour est organisé de la manière suivante :

Pour un effectif maximal de 60 mineurs âgés de 7 à 10 ans, l'équipe d'encadrement est composée de 6 adultes, soit un taux d'encadrement conforme à la réglementation en vigueur.

L'équipe est constituée de :

-1 directeur de séjour, titulaire du BAFD ou d'un diplôme reconnu équivalent, responsable de l'organisation générale de l'accueil, de la mise en œuvre du projet éducatif et du projet pédagogique, du respect du cadre réglementaire, ainsi que de la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis ;

-5 animateurs, répartis comme suit :

- 3 animateurs titulaires du BAFA ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- 1 animateur titulaire du BAFA ou équivalent, ou un animateur stagiaire BAFA, dans le respect des quotas réglementaires applicables ;

- 1 animateur non qualifié, âgé d'au moins 17 ans, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur relatives à l'encadrement des accueils collectifs de mineurs.

La composition de l'équipe respecte les proportions réglementaires en matière de qualifications et garantit une présence éducative suffisante sur l'ensemble des temps de la vie quotidienne, des activités, des veillées et des nuitées.

L'ensemble des membres de l'équipe d'encadrement est déclaré dans la fiche complémentaire du séjour et intervient sous l'autorité du directeur de séjour, dans le respect des missions et responsabilités définies par la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Présence d'un accompagnant spirituel

Le séjour bénéficie de la présence d'un prêtre, membre ou intervenant du Foyer de Charité, qui intervient en tant qu'accompagnant spirituel.

Son rôle est d'accompagner les temps spirituels proposés (temps d'intériorité, célébrations, échanges adaptés à l'âge des enfants), en lien étroit avec la direction du séjour et l'équipe d'animation.

Il intervient dans un cadre éducatif respectueux, adapté à l'âge des enfants, sans prosélytisme ni obligation de participation.

-Mission de l'équipe d'animation :

- Être à l'écoute des jeunes : connaître leurs besoins, les identifier.
- Répondre à leurs attentes (quand cela est possible).
- connaître les risques et assurer la sécurité (prévention, respect des règles, éducation aux risques).
- Proposer et susciter des activités
- Penser son activité (connaître le but, son déroulement dans le temps et l'espace, les moyens à utiliser pour atteindre le but et peut-être le dépasser).
- Mener son activité dans les meilleures conditions (préparation matérielle, sensibilisation, réalisation, rangement du matériel).
- Animer des activités diverses (petits jeux, grands jeux, activités manuelles, créatrices, expressives,).
- être animateur, pas seulement au moment de l'activité ludique mais pendant les temps informels (réveil, temps libre, repas, vie quotidienne...)

Le coucher : les enfants regagnent leur chambre à 21h30. L'extinction des feux et le silence total est exigé à 22h. Les animateurs ont chacun en charge un dortoir qu'ils regagnent en même temps que les enfants. Les animateurs sont âgés d'au moins 17 ans et formés aux valeurs éducatives et à la gestion de groupe.

5- Nature des activités proposées

Le programme du séjour favorise un équilibre entre activités physiques, manuelles, artistiques et de détente :

Catégorie	Exemples
Jeux collectifs et sportifs	Grand jeu, jeux de ballon, ateliers sportifs
Activités artistiques et manuelles	Bricolage, musique, chant, danse, création d'objets, décors, cuisine
Activités nature	Promenades, jeux en extérieur, découverte de l'environnement local
Vie quotidienne	Aide aux repas, rangement, préparation d'une veillée, gestion du matériel
Temps calmes	Lecture, écoute musicale, relaxation
Temps de prières (Pour ceux qui le souhaitent)	Messes, prières

L'objectif est de proposer à chaque enfant des activités adaptées à son âge et à ses envies, en veillant à l'alternance entre mouvement, créativité, repos et intériorité.

Conditions de mise en œuvre des activités au sein du centre de séjour

Les activités proposées dans le cadre du centre de séjour s'inscrivent dans les orientations définies par le projet éducatif de l'organisateur et le projet pédagogique du directeur. Elles visent à assurer le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs accueillis, dans le respect de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement.

L'ensemble des activités est mis en œuvre sous la responsabilité du directeur du séjour, avec l'appui d'une équipe d'animation qualifiée. Les activités sont adaptées à l'âge des enfants, à leurs capacités et à leur rythme, et sont conduites dans un cadre garantissant leur sécurité physique, morale et affective.

Jeux collectifs et sportifs

(Jeux collectifs, grand jeu, jeux de ballon, ateliers sportifs)

Les activités physiques et sportives sont organisées dans un objectif de découverte, de coopération et de socialisation. Les consignes de sécurité sont systématiquement rappelées avant chaque activité. Le matériel utilisé est conforme aux normes en vigueur et vérifié régulièrement. Les animateurs veillent à l'encadrement effectif des groupes, à l'adaptation des efforts physiques, au respect des temps de récupération et à l'hydratation des enfants, notamment en fonction des conditions climatiques. Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants (7 à 10 ans), à leurs capacités physiques et à leur niveau de développement. Elles sont pensées dans un esprit ludique, non compétitif et inclusif, permettant à chaque enfant de participer et de progresser à son rythme.

Jeux collectifs

Les jeux collectifs proposés comprennent notamment :

- Des jeux de ballon tels que le football, le ballon prisonnier ou d'autres jeux de passes,
- Des jeux de poursuite et d'opposition comme l'épervier,
- Des jeux collectifs variés favorisant la coopération et la stratégie.

Ces jeux permettent aux enfants d'apprendre à respecter des règles communes, à coopérer avec leurs camarades, à gérer la victoire comme la défaite et à développer leur esprit d'équipe. Les règles sont adaptées et expliquées clairement avant chaque activité afin de garantir la compréhension et la sécurité de tous.

Grand jeu

Un grand jeu est organisé au cours du séjour. Il prend la forme de jeu d'équipe, dont les scénarios et les modalités varient d'une année à l'autre afin de renouveler l'intérêt des enfants et de stimuler leur imagination.

Ce grand jeu peut inclure :

- des parcours,
- des défis collectifs,
- des jeux de coopération ou de stratégie

Ils favorisent l'engagement de tous les enfants, le respect des rôles au sein d'une équipe et le développement de la solidarité.

Ateliers sportifs

Des ateliers sportifs sont mis en place sous forme de mini-challenges par équipes. Ces ateliers permettent aux enfants de découvrir différentes activités physiques à travers des épreuves courtes et adaptées, favorisant l'entraide et la complémentarité des compétences.

Les mini-challenges peuvent inclure des épreuves de motricité, d'adresse, de coordination ou d'endurance, sans notion de classement individuel. L'objectif est de valoriser la participation, l'effort et la coopération plutôt que la performance.

Activités artistiques et manuelles

(Bricolage, musique, chant, danse, création d'objets, décors, cuisine)

Les activités artistiques et manuelles occupent une place essentielle dans le projet éducatif du centre de séjour. Elles constituent un support privilégié pour favoriser l'expression personnelle, la créativité, la confiance en soi et le plaisir de faire ensemble, tout en développant la motricité fine et l'autonomie des enfants.

Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants, à leurs capacités et à leur rythme. Elles sont organisées dans un cadre sécurisant et bienveillant, favorisant l'expérimentation, l'imagination et la valorisation des productions individuelles et collectives.

Activités de bricolage et de création manuelle

Des ateliers de bricolage sont proposés régulièrement afin de permettre aux enfants de réaliser des créations individuelles ou collectives. Les activités peuvent inclure le découpage, le collage, le dessin, la peinture, l'assemblage de matériaux ou la fabrication d'objets décoratifs.

Ces ateliers visent à développer la motricité fine, la concentration, le sens de l'observation et la créativité. Les enfants sont accompagnés dans leurs réalisations tout en étant encouragés à faire preuve d'initiative et d'autonomie.

Activités musicales, chant et danse

Des temps dédiés à la musique, au chant et à la danse sont proposés afin de favoriser l'expression corporelle et vocale des enfants. Ces activités peuvent prendre la forme de chants collectifs, de jeux rythmiques, d'écoute musicale ou de petites chorégraphies adaptées à l'âge des participants.

Ces temps permettent de développer le sens du rythme, la coordination, la mémoire et le plaisir de s'exprimer en groupe. Ils favorisent également la cohésion du groupe et peuvent donner lieu à des temps de valorisation, tels que des présentations lors des veillées.

Création de décors et d'objets

Les enfants participent à la création de décors et d'objets en lien avec les thèmes du séjour, les grands jeux ou les veillées. Ces activités collectives permettent de donner du sens aux projets menés et de renforcer l'implication des enfants dans la vie du centre.

Les réalisations peuvent être utilisées pour décorer les espaces de vie, servir de supports aux activités ou être présentées lors de temps festifs.

Ateliers cuisine

Des ateliers cuisine sont proposés de manière encadrée, dans le respect strict des règles d'hygiène et de sécurité. Les enfants participent à la préparation de recettes simples et adaptées à leur âge.

Ces ateliers permettent de développer l'autonomie, la coopération, le respect des consignes et la découverte de nouvelles saveurs. Ils constituent également un support éducatif pour sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et au plaisir de cuisiner ensemble.

L'ensemble des activités artistiques et manuelles est encadré par l'équipe d'animation, qui veille à la sécurité, au respect des règles d'hygiène et à la valorisation des productions des enfants. Ces temps contribuent pleinement à l'épanouissement des enfants et à la mise en œuvre des objectifs du projet éducatif.

Activités de pleine nature

(Balades, jeux en extérieur, découverte de l'environnement local)

Les activités de pleine nature ont pour objectif de sensibiliser les enfants à leur environnement, de favoriser l'observation et la découverte du milieu naturel.

Les sorties sont préparées en amont par l'équipe de direction (repérage des lieux, organisation des déplacements, équipement nécessaire). Elles sont encadrées dans le respect des règles de sécurité et des taux d'encadrement réglementaires. Les enfants sont sensibilisés aux comportements responsables et respectueux de l'environnement.

Mise en œuvre concrète des activités de pleine nature et de découverte de l'environnement local

Les activités de pleine nature et de découverte de l'environnement local s'inscrivent pleinement dans les orientations du projet éducatif. Elles visent à favoriser le bien-être des enfants, le développement de leur curiosité, la sensibilisation à l'environnement et l'apprentissage de comportements responsables, dans un cadre sécurisé et adapté à l'âge des enfants accueillis.

Ces activités permettent également de proposer des temps de mouvement, de respiration et de découverte, essentiels à l'équilibre du séjour, notamment dans le cadre d'un accueil avec hébergement.

Promenades et sorties de découverte

Des promenades sont organisées régulièrement afin de permettre aux enfants de découvrir l'environnement proche du centre de séjour. Les parcours sont choisis en fonction de l'âge des enfants, de leur capacité de marche et des conditions météorologiques.

Ces temps de promenade sont l'occasion d'observer le milieu naturel et de repérer des éléments du paysage. Les enfants sont sensibilisés aux règles de déplacement en groupe et aux comportements sécuritaires à adopter lors des sorties.

Jeux en extérieur

Des jeux en extérieur sont proposés quotidiennement afin de favoriser l'activité physique, la socialisation et le plaisir de jouer ensemble. Ces jeux peuvent prendre la forme de jeux libres ou de jeux organisés par l'équipe d'animation, adaptés aux capacités des enfants.

Les animateurs veillent à la diversité des propositions (jeux de coopération, jeux d'opposition, jeux de poursuite) et à l'adaptation des règles pour garantir la participation de tous. Les consignes de sécurité sont rappelées avant chaque activité et le matériel utilisé est vérifié.

Découverte de l'environnement local

Des activités spécifiques de découverte de l'environnement local sont mises en place afin de sensibiliser les enfants à la richesse du territoire. Ces activités peuvent inclure des observations guidées, des jeux de découverte, des temps d'échange autour de la nature et du patrimoine local. Les enfants sont encouragés à adopter une attitude respectueuse de l'environnement, à prendre conscience de l'impact de leurs comportements et à développer des gestes écoresponsables. Ces activités contribuent à l'éducation à l'environnement et au développement de la citoyenneté.

L'ensemble des activités de pleine nature est préparé en amont par l'équipe de direction et l'équipe d'animation. Les sorties sont encadrées dans le respect des règles de sécurité, des taux d'encadrement réglementaires et des consignes relatives aux accueils collectifs de mineurs.

Ces temps de découverte participent pleinement à l'épanouissement des enfants et à la mise en œuvre des objectifs éducatifs.

Vie quotidienne et participation à la vie collective

(Aide aux repas, rangement, préparation des veillées, gestion du matériel)

La participation des enfants à la vie quotidienne constitue un axe essentiel du projet éducatif. Elle vise à développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et le respect des règles de vie collective.

Les enfants sont associés, de manière progressive et encadrée, aux tâches de la vie quotidienne telles que l'aide au service des repas, le rangement des espaces de vie, la préparation des veillées et la gestion du matériel, sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

Temps calmes et temps de repos

(Lecture, écoute musicale, relaxation)

Des temps calmes et des temps de repos sont intégrés quotidiennement à l'organisation du séjour afin de respecter les besoins physiologiques des enfants, notamment dans le cadre d'un accueil avec hébergement.

Ces temps peuvent prendre la forme de moments de lecture, d'écoute musicale, de relaxation ou de temps d'intériorité. Ils sont proposés dans un cadre apaisant et bienveillant, dans le respect des convictions individuelles.

L'ensemble de ces activités est encadré par l'équipe d'animation, qui veille au respect des règles de sécurité, à l'adaptation des consignes et à la prise en compte des besoins et des capacités de chaque enfant. Les temps d'activités sont équilibrés avec des temps de repos afin de respecter le rythme de vie des enfants, notamment dans le cadre d'un séjour avec hébergement.

Temps spirituels dans le séjour

La participation à ces temps se fait dans le respect de chaque enfant, sans obligation, et toujours accompagnée par des adultes formés et attentifs.

Ils sont adaptés à l'âge des enfants (7–10 ans), utilisant des supports accessibles : chants, gestes, silence, histoires, échanges en petits groupes, temps de calme ou de réflexion guidée.

Ces temps ont pour objectifs de :

- favoriser le calme intérieur et la capacité d'attention ;
- aider les enfants à mettre des mots sur leurs émotions ;
- développer l'écoute de soi et des autres ;
- proposer des repères spirituels dans un cadre sécurisant.

Ils sont intégrés naturellement au rythme de la journée, sans surcharge, et alternent avec des temps de jeux, d'activités et de détente. Il n'y a aucune obligation à y assister.

6- Préparation et organisation d'une semaine

La préparation du séjour se déroule en amont :

- Réunions de coordination de l'équipe d'animation,
- Répartition des responsabilités et des groupes d'enfants,
- Élaboration du planning type de la semaine,
- Préparation du matériel pédagogique et des espaces d'activité,
- Vérification des protocoles de sécurité et sanitaires.
- Pendant le séjour, des réunions quotidiennes d'équipe permettent d'évaluer la journée et d'adapter le programme selon les besoins des enfants et la météo.

7-Vie quotidienne des séjours d'enfants

La vie quotidienne est un support éducatif à part entière.

Les enfants participent à l'organisation du séjour à travers de petites responsabilités : mise de table, distribution, rangement.

Le rythme de la journée alterne entre :

- Activités dynamiques et temps calmes,
- Repas conviviaux,
- Temps de repos et de détente,
- Veillées collectives adaptées à l'âge.

L'équipe veille à maintenir un climat de confiance, de sécurité et de bienveillance.

8-Évaluation

L'évaluation du séjour est menée à plusieurs niveaux :

- Autoévaluation de l'équipe (points forts, difficultés, améliorations à prévoir)
- Expression des enfants (retours oraux, dessins, cahier d'impressions)
- Retour des familles à la fin du séjour.

Ces bilans permettent d'enrichir le projet éducatif pour les éditions futures.

9-Conclusion

Ce séjour vise à proposer aux enfants une expérience de vacances éducative complète, équilibrant activités ludiques, vie collective, temps de repos et propositions d'intériorité, faites aux enfants sans caractère obligatoire, dans le respect des convictions de chacun et du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Ces temps sont ouverts à tous les enfants, quelles que soient leurs convictions ou confessions, et s'inscrivent dans une démarche de proposition libre, respectueuse du cheminement personnel de chacun.

L'équipe d'encadrement s'engage à garantir un accueil sécurisé, bienveillant et formateur, conforme aux exigences réglementaires des accueils collectifs de mineurs.

Ce projet éducatif se veut un cadre de référence pour tous les séjours à venir, guidé par trois valeurs essentielles : paix, respect et joie.